

Exercice 1995 - Marché de branchements d'égout

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année, il a été lancé un appel d'offres pour le marché de réalisation des branchements d'égout sur les réseaux existants de la Ville, sept entreprises ont retiré un dossier, cinq ont répondu.

La Commission d'Adjudication a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion du 3 novembre 1994 et a retenu l'Entreprise CIPRIANI, moins-disante, comme adjudicataire.

Le montant de ce marché s'élève à 1 100 000 F HT, somme qui sera imputée sur la ligne budgétaire chapitre 893, article 2315, CP 00513, CS 30800, sous réserve du vote des crédits dans le cadre du budget 1995.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1995.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.